

Image not found or type unknown



Annulation contrat assurance vie

Par **parclose**, le **27/04/2013 à 15:04**

bonjour, j'ai reçu une somme d'argent pour une assurance vie en tant que bénéficiaire et ignorant de ce contrat avant son dénouement. Ce contrat a été déclaré nul sans plus de détail par le tribunal, à la demande des héritiers. Que dois je faire de la somme touchée? le rendre à la banque, la reverser au notaire chargé de la succession? le contrat est déclaré nul, est-il nul des la signature, que deviennent les interets? Par ailleurs j'ai payé des impots sur la somme qui va me rembourser? merci de vos réponses